



DECLARATIONS AUX DOUANES

Importations de la France en bulbes, fleurs, feuillages, plantes, arbres ornementaux frais en 2024*

Importations totales

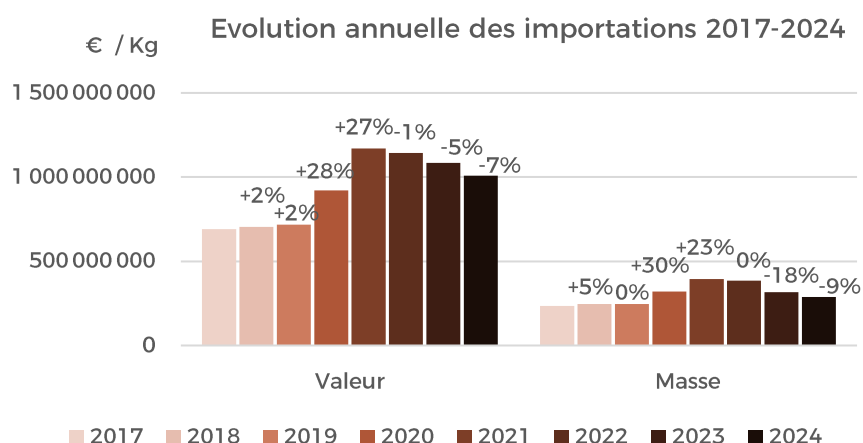
1,01 milliard d'euros en 2024

-7% par rapport à 2023

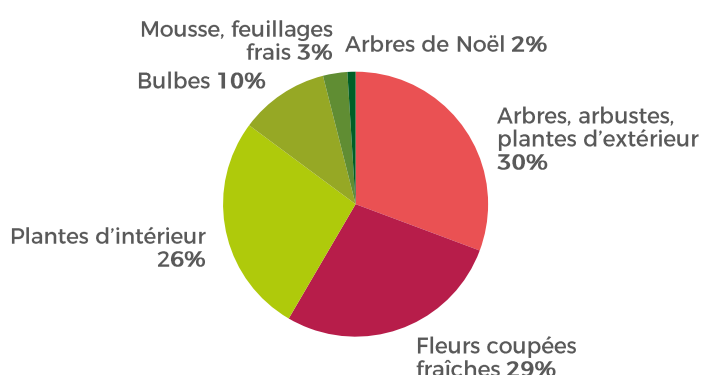
287 616 tonnes en 2024

-9% par rapport à 2023

pour l'ensemble des bulbes, fleurs, feuillages, plantes, arbres ornementaux frais



Catégories de végétaux (répartition en valeur en 2024)



Evolutions entre 2023 et 2024

Arbres, arbustes, plantes d'extérieur : -10% en valeur et -10% en masse

Fleurs coupées fraîches : -2% en valeur et -7% en masse

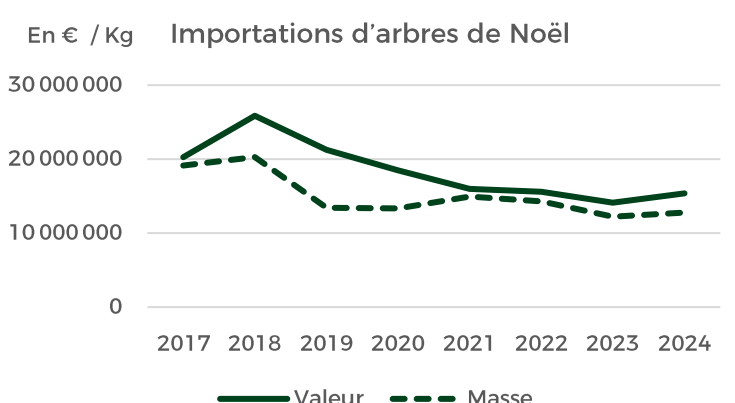
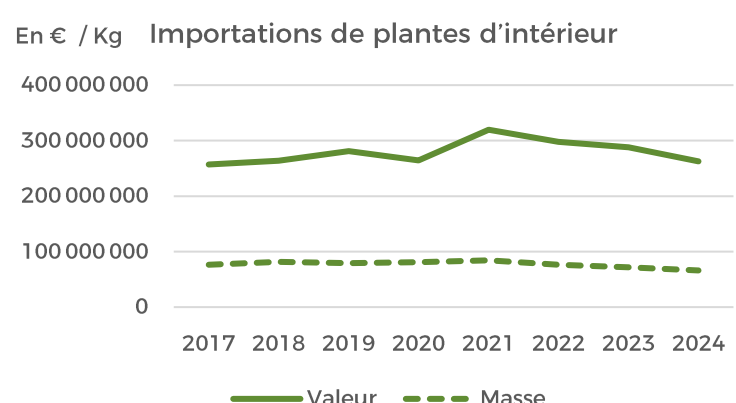
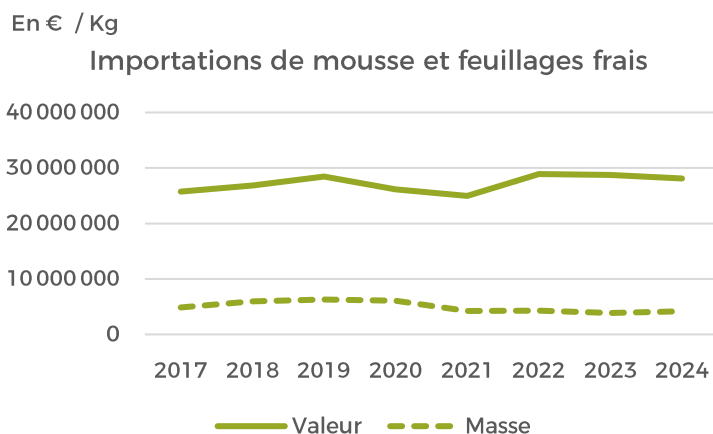
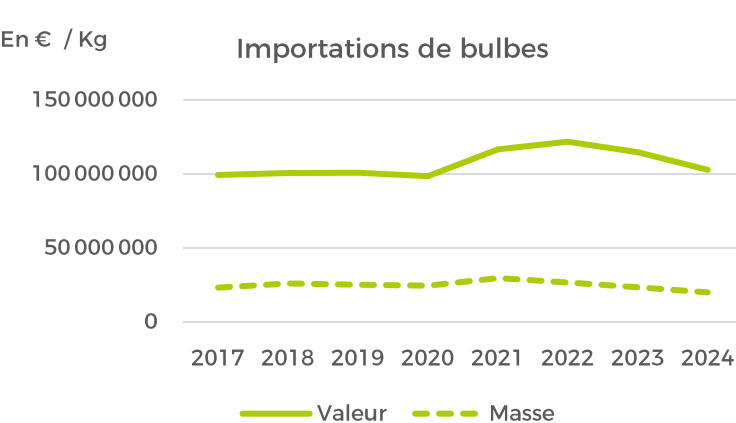
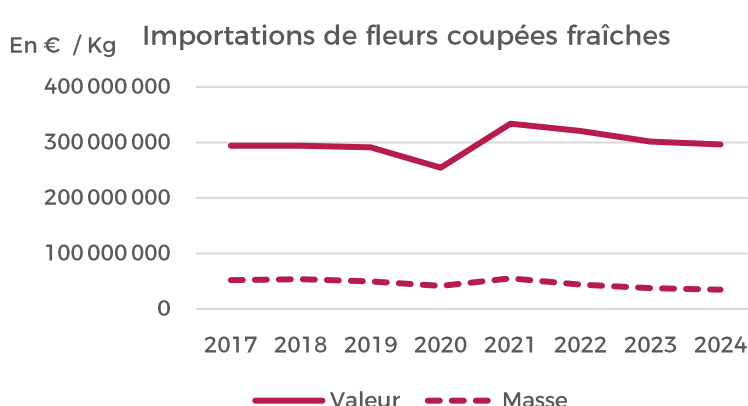
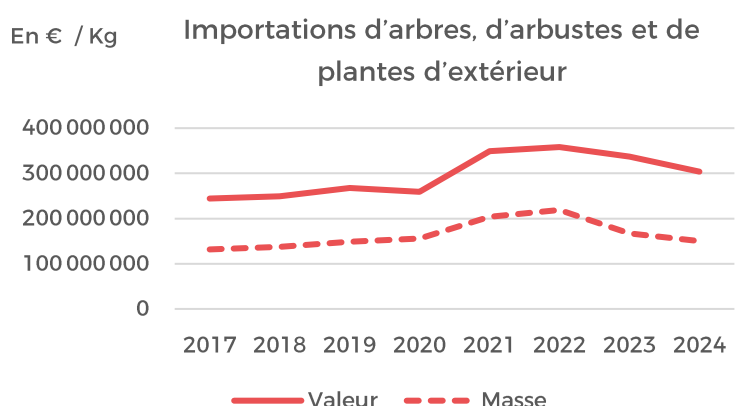
Mousse, feuillages frais : -2% en valeur et +8% en masse

Bulbes : -10% en valeur et -15% en masse

Plantes d'intérieur : -9% en valeur et -8% en masse

Arbres de Noël : +9% en valeur et +4% en masse

Tendances par famille de produits



Tendances à utiliser avec précautions compte tenu du niveau des transactions.

*C'est-à-dire hors fruits, légumes et produits forestiers. Les statistiques du commerce extérieur reposent sur les déclarations des Douanes. Pour les échanges au sein de l'Union Européenne, les déclarations d'exportations françaises sont détaillées et obligatoires dès le premier euro. Pour les importations, les déclarations détaillées sont obligatoires à partir de 460 000 € de transactions effectuées en cours d'année ou l'année civile précédente. Par ailleurs, le changement opéré dans le recueil des données des Douanes depuis le 1^{er} janvier 2022 a pu créer un léger biais dans les statistiques par rapport aux années antérieures.

Source : Statistiques du commerce extérieur issues de la Direction générale des Douanes et des droits indirects